REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE HURIGNY

(À rappeler dans toute correspondance)
DOSSIER N° DP 71235 26 00048
Déposé le 06/10/2026

Adresse des travaux :
66 Rue de Chaponnière, 66 RUE DE CHAPONNIERE

Destinataire

Monsieur Dominique PETITJEAN

66 RUE DE CHAPONNIERE
71870 HURIGNY

Objet : Classement sans suite

Monsieur,

Vous avez déposé le 06/10/2026 à la mairie de HURIGNY une demande de Déclaration préalable - Installations et aménagements non soumis à permis d'aménager (lotissement et division de terrain).

Je vous informe que le formule transmis à votre demande n'est pas adapté aux travaux projetés. Par conséquent, je vous informe que votre dossier ne sera pas instruit ; il est donc classé sans suite.

Vous ne pourrez donc pas, à l'issue du délai d'instruction, vous prévaloir d'une décision tacite et d'effectuer vos travaux.

Les travaux projetés concernent le cerfa 16702*03, et nécessite une autorisation, votre demande est donc à redéposer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à HURIGNY
Le 27 OCT. 2026
Le Maire

MAIRIE-HURIGNY * SAONE-et-LOIRE *

Dominique DEYNOUX

Mise en ligne le : 28/10/2026 17:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Hurigny
https://www.hurigny.fr/documents_administratifs/85014

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.
A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Mise en ligne le : 28/10/2026 17:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Hurigny
https://www.hurigny.fr/documents_administratifs/85014